Respect des libertés individuelles des usagers

Contention et isolement dans les établissements sanitaires et médico-sociaux

Les mesures de contention physique de contention et d'isolement soulèvent de nombreuses questions relatives aux droits fondamentaux des usagers. Bien que leur finalité soit de garantir la sécurité des personnes, ces mesures entravent la liberté individuelle, le consentement des usagers quand ils sont capables de le exprimer et ne doivent être utilisées qu'en dernier recours[1].

Nous constatons que cette campagne vise aux défis dynamique objectivité centrale de la prévention des mesures de contention et d'isolement, en diminuant notamment la possibilité des établissements de réduire une évaluation individuelle suspecte de gravité et de ne mettre aux mesures figurant ci-dessus appliquée. Cette dynamique permet de prévoyance dans "Secrets dans des mesures d'isolement et de contention, de l'information des professionnels sur les usages et de non-usage, mise des responsabilités, principes d'exception de principes, mesures d'application, mesures d'adaptation, mise en place de mesures de remplacement, indicateurs, etc.)

Thème

Le thème de recherche que nous avons choisi est le CONTENTION, nous avons mis en place un groupe de travail composé de différents représentants des différents métiers du CHU (CSI, de la direction des soins, médecin et cadres soignants) afin de nous rapprocher de la mise en place [illegible] conformément au projet.

Cet outil permet à tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui se sont dotés d'un [illegible] de mettre en place.

Le travail est composé de 8 sections et de 33 items. Les 3 premières sections [illegible] l'information et le principe "alternatives" [illegible] de contention et d'isolement [illegible] la contention et de l'isolement. Les dernières sections [illegible] mesures de contention [illegible] mesures de remplacement [illegible] mesures de contention [illegible] et mesures non-usage, mesures de remplacement [illegible] mesures de contention [illegible] et mesures non-usage, profil professionnel [illegible].

Méthode

[illegible]